Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande

3270101 Entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale

Prime de fin d'année 1
Frais de transport/indemnité de mobilité 1

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708
Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 16 avril 2003 (68.555)
Introduction d'une prime de fin d'année dans les entreprises de travail adapté agréées par le « Vlaams fonds voor de Sociale Integratie van Personen met een Handicap »
Tous les articles.
Durée de validité: 1er décembre 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 28 mars 2006 (79.386)
Instauration d'une prime pour le personnel d'encadrement, en exécution du « Vlaams intersectoraal akkoord voor de social profit sector » pour la période 2006 – 2010, intitulée « Augmentation de la prime de fin d'année »
Tous les articles.
Durée de validité: 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée.

CCT du 28 mars 2006 (79.387)
Augmentation de la prime de fin d'année dans les entreprises de travail adapté, en exécution du « Vlaams Intersectoraal akkoord voor de social profitsector » du 6 juin 2005
Tous les articles.
Durée de validité: 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Frais de transport/indemnité de mobilité

CCT du 30 mai 2002 (63.358)
Mobilité
Tous les articles.
Durée de validité: 1er juin 2002 pour une durée indéterminée.